

Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif, du 28 juillet 2021, pour la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé».

A. Rapport de majorité de M. Olivier Gurtner.

Cet objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 septembre 2021. Il a été traité le 28 septembre et le 19 octobre, ainsi que les 2 et 9 novembre 2021, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour les notes de séance.

TEXTE DE L'INITIATIVE POPULAIRE MUNICIPALE

L'initiative populaire municipale IN-7, «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», demande aux autorités communales de la Ville de Genève:

- a. «de réaliser, dans les plus brefs délais après l'acceptation de l'initiative, des travaux sur le réseau communal pour l'ouverture des rues à la convivialité et aux mobilités douces et la fermeture de ces mêmes rues aux transports individuels motorisés dans le périmètre délimité en noir sur le plan (...);
- b. de végétaliser et d'arboriser largement l'espace libéré du trafic individuel motorisé;
- c. de maintenir les transports publics dans ce périmètre piétonnier;
- d. de prévoir des mesures adéquates pour organiser la circulation des vélos dans ce périmètre piétonnier;
- e. de demander aux autorités cantonales la mise en place d'une signalétique pour les ayants droit (commerçant-e-s, parking habitant-e-s, livraisons)».

Périmètre de la proposition (image: *Tribune de Genève*)



Le texte complet de l'initiative est en annexe à la fin du présent rapport.

Chronologie et procédure

19 février 2020

Lancement de l'initiative (annexe n°1). Environ 3200 signatures sont requises pour déposer une initiative.

8 octobre 2020

Dépôt de l'initiative avec 4259 signatures.

2 juin 2021

Le Conseil d'Etat du Canton de Genève a constaté l'aboutissement et validé l'initiative, par arrêté.

28 juillet 2021

Le Conseil administratif de la Ville de Genève conclut à l'acceptation de l'initiative (annexe n° 2).

7 septembre 2021

Le Conseil municipal a renvoyé l'initiative en commission de l'aménagement et de l'environnement.

28 septembre au 9 novembre 2021

La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité et voté l'initiative IN-7.

2 février 2022

Le Conseil municipal doit se prononcer au plus tard une année après l'aboutissement. Sinon elle est automatiquement soumise au vote populaire en Ville de Genève. Si elle est votée dans les délais, un référendum doit être annoncé et recueillir le nombre suffisant de signatures. En cas d'aboutissement, la population devrait voter.

Séance du 28 septembre 2021

La commission valide l'audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Séance du 19 octobre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction de l'AGCM

Présentation

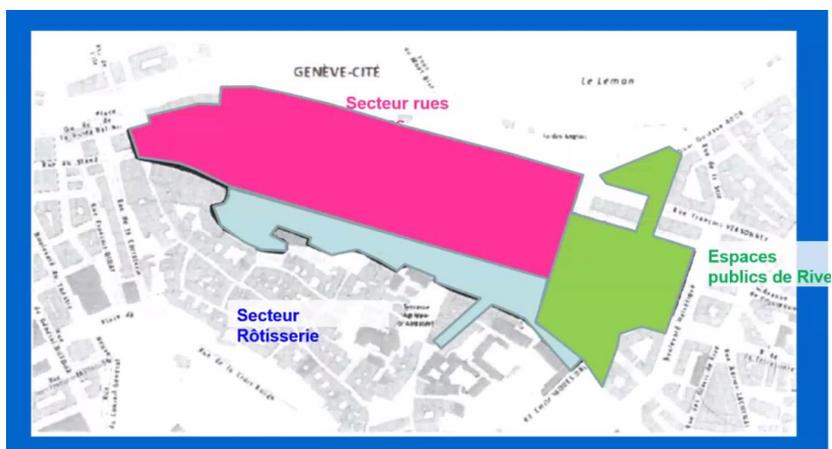
M^{me} Perler explique qu'au lendemain du rejet du projet de parking Clé-de-Rive (refusé à 64%), la Ville de Genève a réétudié le périmètre. M. Betty rappelle que l'initiative IN-7 est traitée en relation avec deux textes du Conseil municipal, la motion M-1268, «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée», et le projet de délibération PRD-289, «Piétonisation de Rive sans parking souterrain».

M. Alphonse rappelle la complexité du secteur: rue commerçante, marché de Rive, pôle d'échanges de transports publics, nœud routier, accès cyclables.

Concrètement, il propose de transformer le secteur en trois étapes.

La première demande de déplacer le pôle d'échanges à la rue d'Italie, libérant la rue Pierre-Fatio pour le marché. Ensuite de scinder le périmètre couvert par l'initiative, en s'interrogeant sur les fonctions: accès voitures, commerces, transports publics, mobilité douce, etc. On aboutirait donc à deux secteurs additionnels:

- côté Rues-Basses et rue du Rhône, qui demande une réflexion globale sur les fonctions et les axes de transports;
- côté Rôtisserie, qui ferait l'objet d'un projet simple d'aménagement, plus rapidement réalisable.



Questions des commissaires

Une commissaire demande si la rue d'Italie serait affectée par le projet Genilac.

On lui répond que les Services industriels de Genève (SIG) attendent la position de la Ville de Genève.

Une autre commissaire demande si l'on pourrait fermer un tronçon de la rue du Rhône pour accueillir le marché. Il lui est répondu que c'est très compliqué, dans la mesure où cela ferait dérouter les bus.

A une question d'une commissaire, on explique qu'aucune intention n'est claire quant à une traversée cyclable dans les deux sens (nord-sud et est-ouest).

Une commissaire veut savoir de quelle manière le marché serait modifié.

On explique que sa surface serait améliorée mais les stands plus dispersés.

A une question d'un commissaire, il est répondu que le segment Rive est celui qui peut progresser le plus rapidement, car l'autorisation de construire est en force.

M^{me} Malignac précise que le maintien du projet actuel permet de conserver la même équipe mandataire et l'enveloppe budgétaire, tout en supprimant le parking.

Séance du 2 novembre 2021

Audition des représentants du comité d'initiative, M. Alpha Dramé (Vert et signataire) et M^{me} Delphine Wuest (signataire)

Présentation

Dans sa présentation, M^{me} Wuest explique que cette initiative a été déposée comme une sorte de contre-projet au parking Clé-de-Rive, lequel a été combattu en référendum et refusé à 64% en mars 2021. L'initiative IN-7 demande un centre-ville requalifié et attractif, répondant aux besoins des habitants et commerçants qui veulent une qualité de vie, de la verdure et des espaces piétonniers. La végétalisation proposée doit participer à lutter contre les îlots de chaleur. Le périmètre va du carrefour de Rive jusqu'à la place Bel-Air, et inclut la rue de la Rôtisserie. Réaliser une telle initiative impliquerait évidemment de supprimer des places de parking en surface.

Questions des commissaires

Suite à une question d'un commissaire, M^{me} Wuest répond que le périmètre du Musée d'art et d'histoire (MAH) pourrait être associé au processus, mais qu'il faut avancer plus vite, suivant les nombreux échos de la population.

M. Dramé parle d'un effet domino potentiel, bénéfique à tout le secteur.

En réponse à un commissaire il est précisé que le oui à l'initiative IN-7 n'implique pas la caducité du projet de délibération PRD-289, «Piétonisation de Rive sans parking souterrain». M^{me} Wuest rappelle que le Conseil administratif recommande d'accepter l'initiative IN-7.

A la question de la présidente qui demande la position des commerçants, M. Dramé explique que la piétonisation dynamisera le quartier et s'interroge sur la position contradictoire de certains commerces.

La commission envisage d'auditionner un-e représentant-e d'Actif-traffic.

Séance du 9 novembre 2021

Prises de position des partis

La dernière séance est consacrée aux prises de position des partis et aux votes finaux.

Le groupe des Vert-e-s appelle à voter «avec enthousiasme» pour cette proposition.

Le groupe Ensemble à gauche invite à voter au plus vite, afin que la volonté de la population soit respectée.

Le Parti socialiste s'est mobilisé dès les débuts et votera donc en faveur de l'initiative IN-7.

Le Parti libéral-radical s'interroge sur la compensation des places de parking supprimées en surface, et n'a pas obtenu les réponses qu'il attendait. Il votera contre cette initiative.

L'Union démocratique du centre va s'abstenir en commission, une position à revoir en fonction de ses discussions internes.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que, contrairement à ce qui est sous-entendu, les commerçants sont sceptiques vis-à-vis de ce projet. En même temps, il faut bien aménager ce secteur, avec une vision globale. Le parti s'abstendra.

Le Parti démocrate-chrétien avait soutenu le projet Clé-de-Rive, mais il a pris acte du vote négatif du peuple. Dans ce contexte, et pour soigner le marché de Rive très apprécié des habitant-e-s autant que les terrasses, il votera l'abstention.

Votes

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (PLR) et 4 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'initiative IN-7 est acceptée.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité, oral si nécessaire.

Annexes:

1. initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé»
2. rapport du Conseil administratif (extrait)



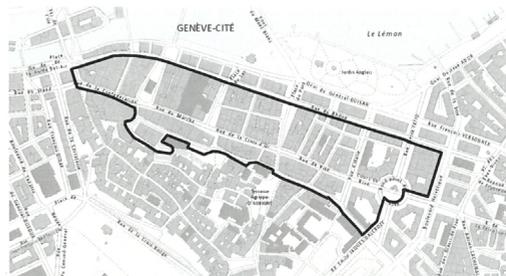
INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

POUR UN CENTRE-VILLE VIVANT, PIÉTON ET VÉGÉTALISÉ

Les citoyennes et citoyens soussigné·e·s, électrices et électeurs dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59 et 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales :

- a. de réaliser, dans les plus brefs délais après l'acceptation de l'initiative, des travaux sur le réseau communal pour l'ouverture des rues à la convivialité et aux mobilités douces et la fermeture de ces mêmes rues aux transports individuels motorisés dans le périmètre délimité en noir sur le plan ci-dessous, soit :

Angle sud-est de la Place Bel-Air; sud de la rue du Rhône; ouest du Boulevard Helvétique; nord du Cours de Rive (jusqu'au rond-point de Rive) ; rond-point de Rive (jusqu'au boulevard Jaques-Dalcroze); ouest du boulevard Jaques-Dalcroze (jusqu'à la rue Ferdinand Hodler); sud de la rue de Ferdinand Hodler (à partir du boulevard Jaques-Dalcroze); sud de la rue du Vieux Collège ; sud de la rue du Purgatoire; sud de la rue de la Madeleine ; sud de la place du Perron; sud de la rue de la Rôtisserie (jusqu'à la rue de la Pélisserie); est puis sud de la rue de la Pélisserie; sud de la rue Frank-Martin; ouest de la rue de Béront; ouest de la rue des Trois-Perdrix; sud de la rue de la Confédération; est de la rue de la Monnaie; angle sud-est de la Place Bel-Air.



Source SITG

- b. de végétaliser et d'arboriser largement l'espace libéré du trafic individuel motorisé
- c. de maintenir les transports publics dans ce périmètre piétonnier
- d. de prévoir des mesures adéquates pour organiser la circulation des vélos dans ce périmètre piétonnier
- e. de demander aux autorités cantonales la mise en place d'une signalétique pour les ayants-droit (commerçant·e·s, parking habitant·e·s, livraisons)

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul·e·s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de la Ville de Genève et les étrangers et les étrangers domicilié·e·s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative communale.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 francs. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Feuille de signature à renvoyer, pour le **25 septembre 2020**, même partiellement remplie, à Les Vert·e·s Ville de Genève CP 345 1205 GE

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivant·e·s : Alfonso Gomez : rue Saint-Laurent 6, 1207 Genève ; Delphine Wuest : Bourg-de-Four 32, 1204 Genève, Omar Azzabi : rue du Vidollet 17, 1202 Genève ; Alpha Dramé : rue Le Corbusier 16, 1208 Genève ; Bénédicte Amsellem-Ossipow : avenue Peschier 42, 1206 Genève



INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

POUR UN CENTRE-VILLE VIVANT, PIÉTON ET VÉGÉTALISÉ

Exposé des motifs

Près de 45% des ménages en Ville n'ont pas de voiture. Ceci signifie aussi qu'une légère majorité des habitant·e·s en ont une et l'utilisent occasionnellement. Au quotidien, les déplacements se font majoritairement à pied, en transports publics ou en deux-roues. Avec cette initiative, nous demandons de faire davantage de place à la mobilité douce. Aujourd'hui, on aspire à pouvoir déambuler de Bel-Air à Rive et de la place du Bourg-de-Four jusqu'à la rue du Rhône, sans se soucier des voitures ; à flâner dans un espace apaisé (débarrassé du bruit routier) mais dynamique (animations de rues, commerces vivants, cafés et restaurants ouverts sur le dehors).

Passer d'un mauvais projet du siècle passé à un projet rassembleur et dans l'air du temps

Prenons la rue de la Rôtisserie, située au cœur du périmètre à piétoniser. Cette zone de rencontre au sens de l'art. 22B OSR¹ voit un flot ininterrompu de voitures l'emprunter pour se rendre nulle part ! Eu égard aux changements d'habitude des habitant·e·s, elle gagnerait à être transformée en zone piétonne selon l'art. 2C de l'OSR. Or, cette rue a disparu du paquet ficelé lié au parking Clé-de-Rive (qui fait l'objet d'un référendum), rétrécissant au fil du temps la piétonisation du périmètre à peau de chagrin. Libérée de la circulation, la rue de la Rôtisserie permettra aux piéton·ne·s de relier la Vieille Ville (apaisée depuis l'introduction des bornes) aux Rues Basses commerçantes.

Des exemples partout ailleurs, éloignés ou très proches !

La ville de Bordeaux est souvent citée en exemple, le succès de sa très vaste zone piétonne ne sera pas démenti par les commerçant·e·s et les métiers de la restauration, vu la foule compacte qui se balade dans ces rues.

En Suisse aussi, de nombreuses rues commerçantes et vieilles villes ont été converties en zone piétonne depuis les années 1980. Zurich, Bâle, Lausanne, et même juste à côté : Carouge, qui vient encore d'élargir son périmètre piéton. Les seul·e·s à se plaindre aujourd'hui sont les commerces qui ne se trouvent pas à l'intérieur de ce périmètre !

Genève est la dernière grande ville suisse à ne pas avoir un centre-ville piéton digne de ce nom.

De nombreux avantages

On l'a dit avec les exemples bordelais et carougeois, l'attractivité commerciale est renforcée. De plus, les rues ainsi ouvertes aux piéton·ne·s et aux mobilités douces protègent les habitant·e·s du bruit et de la pollution de l'air, éliminent les inégalités frappant les personnes handicapées et assurent la sécurité notamment des enfants et des personnes âgées, au sens de l'art. 3 al. 4 LCR². Cela va également dans le sens de la Constitution genevoise et son article 19 sur le droit à un environnement sain pour les habitant·e·s du quartier, surtout en temps « d'urgence climatique » décrétée tant par l'Etat de Genève que par la Ville de Genève en 2019.

Place à la végétation

Régulièrement, la population souffre des îlots de chaleur. Le Conseil d'Etat s'est engagé à aider les communes afin de parvenir à arboriser 30% du territoire genevois. Pour que la déambulation de toutes et tous soit agréable, il est nécessaire de végétaliser massivement les places et les rues. Le Plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville s'y attelle, mais il ne va pas assez loin en matière de requalification de l'espace public. Cette initiative représente l'opportunité de « dé-bétonner » l'espace public.

¹ Ordonnance sur la signalisation routière - <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790235/index.html>

² Loi sur la Circulation Routière <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19580266/index.html#3>

Rapport du Conseil administratif du 28 juillet 2021 pour la prise en considération de l'initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé».

Le secteur concerné par l'initiative est un lieu emblématique de Genève, représentant une articulation urbaine majeure qui bénéficie aujourd'hui d'espaces publics qui ne sont plus en adéquation avec leur temps et les attentes des citoyens. Les usages actuels de ce périmètre sont contraires aux dernières orientations politiques communales mais également cantonales, notamment au regard de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil administratif estime dès lors que cette initiative doit être considérée comme une opportunité majeure d'apporter une réelle amélioration de la qualité de vie en ville, au sens large et sur un nombre de thématiques conséquent:

- **Lutte contre le réchauffement climatique et lutte contre le bruit:** la diminution des charges de trafic liées à la suppression des places de stationnement permettra de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre du périmètre. Ce sera également l'occasion de rendre perméable et de végétaliser tout ou partie des surfaces libérées par le stationnement, contribuant ainsi à diminuer l'effet d'îlot de chaleur constaté sur ce périmètre.
- **Aménagement qualitatif:** l'absence de continuité architecturale de ce secteur est un enjeu majeur qui pourra être résolu à l'échelle du périmètre en recréant le lien aujourd'hui distendu entre la ville haute et la ville basse. L'attractivité commerciale, récréative et de chalandise de ce secteur en sera ainsi très fortement augmentée.
- **Plantations:** certains secteurs du périmètre pourront voir leur physionomie changer par rapport à l'aspect végétal. Les petites rues offrent un potentiel de plantation restreint mais à valoriser. En revanche, il existe un potentiel important à l'arrière de l'Alhambra de recréer un espace public qualitatif et arboré, sur lequel le Conseil administratif s'est déjà prononcé favorablement.
- **Amélioration du caractère commercial des lieux:** comme le précise l'initiative, il est reconnu des professionnels de l'aménagement que le renforcement du caractère piétonnier d'un centre-ville tend à en renforcer l'attractivité commerciale.
- **Valorisation du volet transports publics de ce secteur et amélioration de la part des mobilités douces dans une ville des courtes distances:** la diminution des charges de trafic du transport individuel motorisé permettra d'améliorer la vitesse commerciale et de favoriser la marche dans une ville des courtes distances.

- **Amélioration des mobilités douces:** le réaménagement des espaces publics de façade à façade permettra d’offrir des lieux adaptés aux déplacements piétons, favorisant ainsi ce mode de déplacement. Les continuités cycles seront aussi repensées et améliorées, toujours dans l’esprit de favoriser ces mobilités.
- **Enjeux de livraisons:** cette initiative permettra également de re-questionner le fonctionnement des livraisons dans ce secteur et de s’orienter vers des dispositifs innovants en lien avec la notion du dernier kilomètre. Les modalités de livraison actuelles dans les Rues-Basses sont en effet contraires à tous les objectifs et efforts actuellement faits par le Conseil administratif.

Il y a également lieu d’ajouter que cette initiative est en cohérence avec la volonté cantonale de réduire de 40% la charge de trafic à l’horizon 2030.

Comme relevé par le Conseil d’Etat dans son arrêté du 2 juin 2021 confirmant la validité de l’initiative, il s’agira donc d’intervenir dans la transformation du réseau communal et de procéder à des travaux, avec comme finalité une limitation de circulation automobile et l’organisation de la circulation des vélos. De même, la végétalisation et l’arborisation feront partie des travaux à réaliser pour arriver à ces finalités.

Pour le surplus, il est rappelé qu’il appartiendra au Canton, en sa qualité d’autorité directrice, de coordonner les procédures relatives aux différentes autorisations et approbations requises et, le cas échéant, de délivrer lesdites autorisations, notamment de construire, et approbations nécessaires à la mise en œuvre de l’initiative.

Conclusion

A l’appui des éléments explicités ci-dessus, le Conseil administratif de la Ville de Genève conclut à l’acceptation de l’initiative populaire «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». A cet effet et conformément à l’art. 36D LAC, il présentera, en cas d’acceptation de l’initiative par le Conseil municipal, un projet de délibération conforme à l’initiative.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler

B. Rapport de minorité oral de M. Pierre de Bocard.